

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 68 (1917)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui a trait à la police dans les forêts particulières, la loi actuelle a introduit une ingérence étendue de l'Etat qui a eu l'effet le plus heureux sur la conservation des boisés et dont les circonstances actuelles sont venues souligner les bienfaisants effets.

Néanmoins, l'opportunité d'une revision de la loi de 1897 se faisait sentir depuis quelques années. Les expériences faites depuis l'entrée en vigueur de la législation actuelle ont permis de constater l'urgence qu'il y a à modifier quelques-unes de ses dispositions et à en introduire de nouvelles.

Aussi bien, le Conseil d'Etat de Neuchâtel a-t-il fait étudier le projet d'une nouvelle loi forestière qui porte la date du 5 mai 1916. Ce projet, qui comprend plusieurs innovations importantes, est actuellement soumis à la discussion du Grand Conseil. Nous reviendrons à l'occasion sur cette revision et les discussions qu'elle a suscitées.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

**Le voyage botanique** de MM. Burnat, Briquet, Cavillier, Wilczek et Abrezol, dans le Valais supérieur, de Brigue à la Furka, en 1915, par *E. Wilczek*, professeur à Lausanne. Extrait du Bulletin de la Murithienne. Sion 1916. 44 p. in-8°.

Le groupe de botanistes suisses dont les noms précèdent, a comme chef M. le Dr E. Burnat, à Nant sur Vevey, que ses 85 ans bien sonnés n'empêchent pas d'herboriser encore comme un jeune. Voilà plus de 40 ans qu'il étudie la flore des Alpes maritimes, à laquelle il a consacré 5 volumes qui sont un monument scientifique de premier ordre. Les nombreux botanistes que M. Burnat a su réunir autour de lui, le groupe „alpo-maritime“, explorent chaque année une région nouvelle. Empêché par la guerre d'organiser une campagne scientifique dans les Alpes maritimes, M. Burnat décida de consacrer une partie des vacances de l'été 1915 à un voyage botanique en Haut-Valais. Le groupe s'en fut donc au Rappental, au Blindental, au Längistal et au Gehrental, quatre vallons latéraux sur la rive gauche du Rhône.

Ces messieurs firent ample moisson de plantes dont plusieurs n'avaient pas jusqu'ici été signalées dans ces contrées. Ce qui intéressera surtout le forestier, c'est de trouver dans la liste des plantes récoltées une nouvelle preuve de l'influence du sol sur la composition du tapis végétal. Le Rappental et le Blindental sont creusés dans les schistes lustrés, le Gehrental, par contre, est en entier dans les roches siliceuses, gneiss et granit. Il était donc à prévoir que la couverture végétale doit offrir des dissemblances. C'est bien ce qu'ont montré les investigations du groupe alpo-maritime. Dans les deux premières vallées, les plantes calciphiles abondent, tandis qu'elles manquent dans la troisième.

La relation du voyage contient quelques considérations sur les variations, dans ces contrées, de la limite supérieure de la forêt. Rédigée dans un style

agréable, la brochure de M. le professeur Wilczek sera consultée avec intérêt par tous les forestiers qui savent trouver le temps de lire autre chose que les écrits strictement forestiers.

H. Badoux.

**Schweizerischer Forstkalendar 1917.** Taschenbuch für Forstwesen, Holzgewerbe, Jagd und Fischerei. Herausgegeben von *Roman Felber*, Forstverwalter in Baden. Verlag von Huber & Cie. in Frauenfeld. Fr. 2.50.

Cet agenda, qui entre dans sa douzième année, a changé de rédacteur. M. Th. Felber, professeur de sciences forestières à l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui l'a créé, en a abandonné la direction à son fils M. Roman Felber, administrateur des forêts de la ville de Baden. Nous souhaitons au nouveau directeur toute la réussite que mérite un agenda très complet et auquel l'éditeur consacre largement les soins voulus.

Le dernier volume n'offre pas de différence notable avec les précédents. Son innovation principale est une table indiquant les assortiments de bois que l'on obtient suivant les modes de découpe (Sortimentstafeln), empruntée à une récente publication de M. l'adjoint Ph. Flury. Nous croyons devoir signaler, à page 134, une petite inexactitude qui pourra être corrigée à la prochaine édition. Elle a trait aux tarifs pour le transport du bois par chemin de fer; ceux-ci sont fixés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1916, suivant trois catégories dont l'ordre a été modifié. L'ancienne série 1 a aujourd'hui le n° 3; le n° 2 a maintenant le n° 1, tandis que n° 3, ancien, devient n° 2.

Au demeurant, le „Forstkalendar“ est bien imprimé; il est pourvu d'une bonne reliure et son format est bien choisi.

## MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

### Prix des bois en décembre 1916.

#### A. Bois sur pied.

(Prix par m<sup>3</sup>; exploitation à la charge de l'acheteur; mesurage avec écorce. Volume entier.)

##### Vaud, Forêts communales du X<sup>e</sup> arrondissement. Vallée de Joux.

**Au Risoud. Commune du Lieu** (transport jusqu'au lieu d'emploi ou à la prochaine station fr. 5—6 par m<sup>3</sup>), 204 plantes,  $\frac{7}{10}$  épic.  $\frac{3}{10}$  sap., 2.20 m<sup>3</sup> par plante entière fr. 47. 56; bonne qualité. — **Commune de l'Abbaye** (transport fr. 5—6), 272 plantes,  $\frac{8}{10}$  épic.  $\frac{2}{10}$  sap., 1.72 m<sup>3</sup> par plante, fr. 40. 57; un tiers des plantes sont plus ou moins tarées. — **Commune du Chenit** (transport fr. 5—6). **Série A**; 71 plantes,  $\frac{8}{10}$  épic.  $\frac{2}{10}$  sap., 3.40 m<sup>3</sup> par plante, fr. 48. 84. **Série B**; 174 plantes,  $\frac{8}{10}$  épic.  $\frac{2}{10}$  sap., 2.00 m<sup>3</sup> par plante, fr. 47. 78. — **Série C**; 170 plantes,  $\frac{8}{10}$  épic.  $\frac{2}{10}$  sap., 2.23 m<sup>3</sup> par plante, fr. 41. 66; dans les trois séries, un tiers des plantes sont plus ou moins tarées.

##### Vaud. Forêts communales de Ste-Croix.

**Forêt de la Haute-Joux** (transport fr. 5) 126 m<sup>3</sup>,  $\frac{9}{10}$  épic.  $\frac{1}{10}$  sap., 1.25 m<sup>3</sup> par plante, fr. 40. — Cubage au tarif d'aménagement. Du volume total martelé à la demande de marchands de bois, 156 m<sup>3</sup> seulement ont pu être adjugés, le prix offert ayant été considéré comme insuffisant.